

AVIS PUBLIC

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE 601-35 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

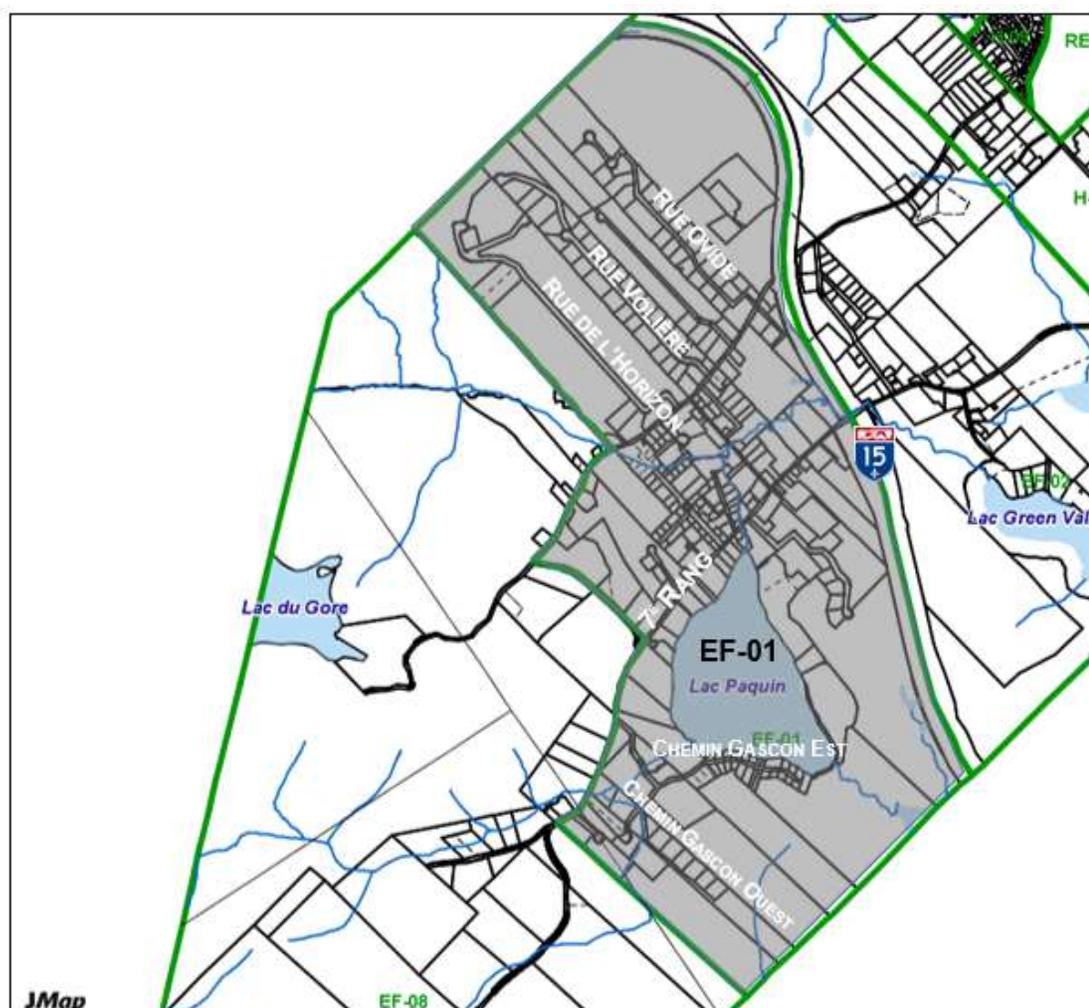
AVIS est donné, en vertu de l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de ce qui suit :

1. Le conseil municipal, lors de la séance extraordinaire du 19 avril 2022, a adopté le projet de règlement suivant :

Premier projet de règlement 601-35 modifiant le Règlement de zonage 601 afin de prohiber les usages utilitaires sous l'égide d'un corps public ou parapublic ou d'un service d'utilités publiques dans la zone EF-01

2. Ce projet de règlement vise à prohiber l'usage P206 dans la zone EF-01, soit les usages utilitaires sous l'égide d'un corps public ou parapublic ou d'un service d'utilités publiques et n'impliquant pas l'utilisation d'une ou plusieurs antennes ou tours pour le captage ou la transmission de signaux ;

ZONE EF-01



Extrait de la matrice graphique de la MRC des Laurentides

3. Une assemblée publique d'information sur ce projet de règlement sera tenue le 10 mai 2022 à compter de 19 h 00 à la salle communautaire Athanase-David située au 2490, rue de l'Église ;
4. Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <http://www.valdavid.com/publications/> ou à la mairie située au 2579, rue de l'Église ;
5. Le projet de règlement 601-35 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 22 avril 2022

(Signé Carl Lebel)

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint